

## Conférence de lancement de la Collection Débats Laïques

### Laïcité et perspectives parlementaires

par Françoise Laborde – le 26 05 2018 au Lucernaire

---

Un événement imprévu me tenant éloignée de Paris, je vous remercie d'excuser mon absence et d'accepter d'écouter mon porte parole. Je tenais absolument à participer au lancement de la collection Débats laïques pour féliciter son fondateur, Gérard Delfau, mais aussi son éditeur, Denys Prien de l'Harmattan, pour son engagement, tout comme Pascal Hocante, soutien actif.

D'abord, parce que cet événement est inédit, en effet, Débats Laïques est la première collection dédiée à la laïcité.

Ensuite, parce que Gérard Delfau m'a demandé de témoigner devant vous de mon expérience en tant que parlementaire et des perspectives possibles que j'entrevois pour continuer à promouvoir la laïcité.

Militants inlassables de la Laïcité, nous le sommes tous ici présents.

Cette collection est d'abord de nature militante, une pierre apportée à l'édifice pour faire vivre encore et toujours la liberté d'expression et la liberté de conscience, à travers un idéal républicain celui de citoyens émancipés, égaux en droit, dans la solidarité et le respect mutuel.

Trois ans après le drame de Charlie, c'est aussi l'occasion de rendre un hommage plus large encore, à toutes les victimes des attentats terroristes dans notre pays et dans le monde.

Face au fléau des idéologies sectaires ou intégristes, nous devons nous mobiliser et créer des synergies pour éviter leur progression. Je félicite donc éditeur, auteurs, directeur de collection de contribuer à cet élan nécessaire pour rassembler les forces vives de notre pays et de mobiliser nos concitoyens dans toute leur diversité, ensemble, pour tracer la voie à suivre.

Quand Gérard Delfau m'a proposé de co organiser cette matinée et de dresser les perspectives à venir de l'action parlementaire en matière de Laïcité j'ai bien sûr tout de suite accepté et je te remercie Gérard de me donner l'occasion de le faire.

J'ai pris le temps de faire le bilan du chemin parcouru, l'inventaire de dix années de mandat parlementaire, car oui, cela fera dix ans en septembre prochain que j'ai été élue sénatrice de la Haute-Garonne.

Nos démarches sont complémentaires, toi avec la collection et un travail intellectuel de réflexion et de publication, moi en tant que législateur et présidente de l'association comme Egale.

S'il y a un premier message à faire passer, aujourd'hui, au camp laïque c'est bien celui du rassemblement. Nous devons privilégier les synergies entre nos structures et nos actions.

Alors même que la population continue de se séculariser davantage, un nombre de plus en plus grand de français se déclare indifférent à la pratique religieuse, force est de constater que certains mouvements religieux et idéologiques se radicalisent et tentent de se mêler de politique de façon de plus en plus audible.

Ce paradoxe n'a pas fini de nous interroger. Ses conséquences sont inquiétantes non seulement en matière de sécurité et de libertés publiques, mais aussi en termes de mœurs et d'égalité des droits. Nous ne devons pas céder face à ces tendances communautaristes, car elles portent en elles le risque de mettre en place une différence des droits individuels selon des critères non républicains.

La collection Débats laïques s'inscrit dans une dynamique de sécularisation de notre société et c'est une aventure réussie grâce à l'opiniâtreté de Gérard Delfau et au soutien de l'Harmattan. Les 6 titres de la collection sont des plaidoyers pour une citoyenneté républicaine émancipée et laïque.

A l'issue des débats de la matinée consacrés à l'apprentissage de la liberté de conscience à l'école et aux liens entre croyances, convictions et citoyenneté, je vais évoquer rapidement les perspectives d'avancées et d'action pour promouvoir la Laïcité et son idéal, en particulier dans le domaine qui est mon pré carré, l'initiative parlementaire. Après un rapide bilan des dernières années, je tâcherais de me projeter dans l'avenir.

Comme je l'ai déjà indiqué, en septembre prochain je vais fêter le 10e anniversaire de mon mandat de sénatrice. En 2008, nouvellement élue sénatrice, je faisais ma rentrée en tant qu' élue PRG de la Haute Garonne, avec derrière moi une carrière professionnelle dans l'enseignement public, l'expérience de directrice d'école maternelle et aussi un bagage laïque certain et une expérience d'élue locale.

Saisissant le flambeau laïque, j'ai intégré l'équipe très active et experte de l'association Egale, Egalité Laïcité Europe, créée en 2004 par Gérard Delfau, dont je suis présidente aujourd'hui. Il y a dix ans, l'association publiait aussi le premier Dictionnaire de la Laïcité, un ouvrage collectif aujourd'hui devenu un véritable support pédagogique.

En tant que parlementaire, depuis 10 ans j'ai pu mesurer les différentes facettes d'un mandat parlementaire et les opportunités d'initiatives qui s'offrent à l' élu durant son mandat pour inscrire, dans la loi ou dans les travaux parlementaires, les orientations qu'il entend promouvoir en tant qu' élu de la nation.

Pour faire évoluer la législation, le parlementaire dispose du droit d'amendement mais aussi du droit d'initiative, pour déposer une proposition de loi, défendre des amendements dans le cadre d'un projet de loi du gouvernement, interpeler les ministres par le biais de questions au gouvernement ou encore, de formuler auprès des ministres des demandes d'audience, des courriers, des interpellations dans la presse. Il est aussi en capacité matérielle d'organiser des conférences de presse, des colloques, de publier des lettres d'information. Toute cette panoplie qui va du travail législatif, à celui de la communication, en passant par le contrôle de l'action du gouvernement ou de l'application des lois, il ne tient qu'au parlementaire de s'en saisir.

En dix ans, j'ai actionné chacune de ces opportunités pour faire progresser, à mon échelle, la laïcité et la défendre avec plus ou moins de réussite.

J'ai déposé une proposition de loi pour assurer la neutralité de l'accueil de la petite enfance dans les crèches associatives, ou encore demandé d'inscrire la laïcité dans le préambule de la Constitution, déposé des amendements pour instaurer la neutralité en entreprise, ou encore supprimer le délit de blasphème en Alsace et en Moselle, ou instaurer une journée nationale de la laïcité, chaque 9 décembre.

En tant que représentante du Sénat, j'ai également été désignée membre de l'Observatoire de la Laïcité de 2013 et 2018, organisme extra parlementaire dont le travail et l'influence ont leur importance malgré des positions que je ne partage pas toujours.

Deux conclusions s'imposent :

- le temps du travail parlementaire est un temps long et semé d'embûches. De surcroît, pour aboutir il ne faut pas rester isolé mais s'entourer d'experts.
- L'autre obstacle est de nature strictement politique. Le principal écueil est dans la volonté d'appliquer la loi. En ce qui concerne le respect de la loi de 1905 sur le terrain, concrètement, les élus, nationaux ou locaux, doivent résister aux tentations d'accommodements déraisonnables pour des raisons principalement électoralistes.

Les perspectives possibles pour l'avenir doivent être comprises à travers ce prisme.

J'ai pu le constater dans mon cheminement pour défendre ma proposition de loi pour favoriser la neutralité dans les établissements d'accueil de la petite enfance.

Constatant les difficultés rencontrées par la direction de la crèche Baby Loup à faire respecter par une de ses salariés la neutralité pourtant inscrite dans le règlement intérieur de l'établissement, j'ai déposé ce texte en 2011, grâce à de nombreux soutiens dont celui de mon groupe parlementaire mais aussi de juristes. Il a été mis à l'ordre du jour des débats du Sénat et adopté le 17 janvier 2012, après un travail préalable de transformation important par les membres de la commission des lois. Ma proposition de loi, modifiée par le Sénat, a été votée en mai 2015 par les députés, examinée dans la niche du groupe des radicaux de gauche de l'époque. Depuis, le texte est en attente d'être remis à l'ordre du jour des débats dans le cadre de la navette parlementaire. Il n'est donc toujours pas applicable au quotidien mais j'ai pu, grâce à un amendement que j'ai déposé dans le cadre de la discussion du projet de loi relatif au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels, faire inscrire la neutralité en entreprise dans la loi, ce qui répond en partie à l'objet de ma proposition de loi.

Par ailleurs, le travail parlementaire au sein des commissions ou des délégations donne aussi de nombreuses opportunités. Au Sénat, par exemple, la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes, dont je suis vice-présidente, a conduit un travail d'auditions pendant l'année 2016, ayant abouti à la publication d'un rapport et de recommandations sur le thème de la laïcité comme facteurs d'égalité pour les droits des femmes. Ce travail de fond a été passionnant.

J'ai en outre été désignée comme représentante du Sénat comme membre de l'Observatoire de la Laïcité lors de sa mise en place en 2013, une opportunité déterminante pour nourrir ma réflexion, entourée de personnalités ressources

Enfin, je tiens à mettre en avant quelques exemples réussis d'avancées parlementaires en matière de laïcité :

- en 2017 lors de l'examen du projet de loi Travail, comme je l'ai déjà indiqué, j'ai réussi à faire inscrire dans la loi, par voie d'amendement, le principe de la possible organisation de la neutralité dans l'entreprise dans un règlement intérieur, amendement soutenu par mon groupe parlementaire, le RDSE. La loi Travail adoptée le 14 juin 2016 au Sénat stipule désormais : *Après l'article L. 1321-2 du code du travail, il est inséré un article L. 1321-2-1 ainsi rédigé : « Art. L. 1321-2-1.-Le règlement intérieur peut contenir des dispositions inscrivant le principe de neutralité et restreignant la manifestation des convictions des salariés si ces restrictions sont justifiées par l'exercice d'autres libertés et droits fondamentaux*

*ou par les nécessités du bon fonctionnement de l'entreprise et si elles sont proportionnées au but recherché.»*

- Autre victoire à laquelle j'ai pu contribuer par le vote d'un de mes amendements, c'est l'abrogation du délit de Blasphème en Alsace et en Moselle en 2016, dans la loi égalité citoyenneté, alors même que dans cette loi nous avons échoué à faire disparaître le régime de subvention publique accordé aux officier des cultes en Guyane.
- En 2013, avec le soutien d'une majorité de parlementaires, l'introduction de l'enseignement laïque de la morale à l'école a été inscrit dans la loi de Refondation de l'école, en 2013
- Enfin, en 2011, à l'occasion de la discussion d'une résolution soutenue par les radicaux de gauche, la journée nationale de la Laïcité a été instaurée, chaque 9 décembre, tout comme l'affichage d'une charte de la laïcité à l'école. Ce ne sont pas des détails.

Quelles sont les perspectives parlementaires à notre portée qui se dessinent ?

Le RDV le plus attendu est celui de la réforme constitutionnelle.

Pour l'instant restreinte dans l'esprit du gouvernement à la seule révision du nombre de parlementaires, il n'est pas interdit d'envisager d'élargir son champ d'application, mais à ce stade sans aucun espoir d'aboutir compte tenu du rapport des forces en présence à l'Assemblée nationale.

Mais la question se pose : fera-t-on le choix de l'élargir par voie d'amendement à l'inscription de la Laïcité dans le préambule de notre Constitution ? Pourra t on proposer et organiser à cette occasion une sortie progressive du régime concordataire en Alsace et en Moselle ?

En attendant de répondre à ces questions, nous ne devons pas perdre de vue une autre problématique centrale : comment réussirons-nous à stopper la propagation des idéologies intégristes sur les réseaux sociaux, internet et ailleurs ? Autant de défis que le législateur doit relever et vite.

Des offensives pour propager une vision communautariste du monde, accusant de tous les maux les valeurs fondamentales de notre République, attaquent sans relâche la liberté d'expression, notamment sur les réseaux sociaux, ou propagent de fausses informations. Les associations laïques sont la cible d'activistes sur ces médias dont la gouvernance se trouve démunie face aux auteurs de ces attaques. Ce sont de véritables tentatives de déstabilisation de notre modèle républicain, diviser nos concitoyens en jouant sur les difficultés qu'ils traversent au quotidien.

En outre, comment savoir si nous devons ajouter encore à notre bloc législatif ou plutôt nous concentrer davantage pour faire respecter l'application des lois existantes Je ne suis pas en mesure de vous donner une réponse simple à cette question.

Cependant il est facile de constater que de nombreux chantiers restent en suspens faute de volonté politique.

La lutte contre les intégrismes et la radicalisation pose question. Quelles sont les améliorations législatives que nous pourrions apporter en termes de prévention, de répression, de prise en charge, par exemple, des personnes qui reviennent de Syrie. Faut-il faire évoluer fiche S ? Doit-on reconnaître certains courants idéologiques religieux comme dérive sectaire ? Faut-il former des imams francophones ? Autant de questions auxquelles je n'ai pas de réponses.

Nous devons résister aux offensives des idéologues réactionnaires et travailler en réseau pour faire front, faire barrage aux accommodements déraisonnables

Dans un récent rapport européen, il est relevé, par exemple, que certains groupes catholiques intégristes ont une véritable feuille de route stratégique pour accéder aux postes de pouvoirs. Je ne crois pas me tromper en disant qu'il doit en être de même pour les autres religions et ce n'est pas qu'un phénomène franco français mais européen pour ne pas dire mondial.

Faire vivre la laïcité au quotidien, est un autre défi difficile à relever sur le terrain. Les élus locaux, les parlementaires, les écoles de la république, les acteurs du service publique doivent se mobiliser en ce sens. Faire vivre la journée de la Laïcité, chaque 9 décembre, est possible. C'est une occasion concrète, sur tout notre territoire, pour donner du sens à nos idéaux républicains. Pourquoi pas, aussi, promouvoir l'adoption d'une charte d'engagements laïques pour les candidats aux élections locales, nationales ou européennes, par exemple. Une résistance multiforme doit se mettre en place de façon transversale sous peine d'échouer.

Ainsi, en 2016, j'ai écrit au Ministre de l'Intérieur pour l'alerter sur le cas de Civitas et demandé un moratoire pour mettre un terme à l'obtention d'agrément à tout parti politique dont les statuts ont un caractère confessionnel ainsi qu'à la constitution de toute association à caractère cultuel dont on ignore la source des financements. Il fallait faire barrage.

Dans un autre registre, celui de l'éducation, il me semble essentiel de relancer, à l'école maternelle, après un échec cuisant, les ABCD de l'égalité filles garçons, pour lutter contre les idées créationnistes et la modification du contenu des enseignements mais surtout pour forger des citoyens de demain à l'esprit critique et respectueux de l'idéal républicain.

Un travail de fourmi essentiel reste encore à formaliser, celui d'agrèger les lignes budgétaires pour mesurer le coût consolidé global de l'enseignement privé en termes de financements publiques. Les parlementaires ont accès à ces données, en grande partie rendues publiques aujourd'hui grâce à internet. Encore faut-il être en mesure d'y consacrer le temps et les moyens nécessaires car c'est un travail de long terme.

Avant de conclure, je tiens aussi à citer certaines des initiatives qui sont restées lettres mortes. C'est le cas de la proposition défendue lors de l'examen du projet de loi égalité et citoyenneté, de durcir le contrôle de l'État sur l'instruction à domicile de l'enseignement privé hors contrat, ou encore des amendements en faveur de la suppression du régime particulier en Guyane pour la rémunération des officiers des cultes par les collectivités locales.

La liste serait encore longue et je tiens à souligner l'importance de réaliser un travail de veille sur les initiatives des groupes d'influence ou encore sur les travaux de l'Observatoire de la Laïcité, leurs publications et préconisations pour anticiper d'éventuelles divergences.

Comme je l'ai rappelé, l'action parlementaire s'inscrit dans le temps long mais pour autant il ne faut pas perdre de vue le rapport de force national.

En tant que parlementaire pèse sur mes épaules une responsabilité : devoir de vigilance, esprit de résistance mais aussi travail en équité car seul on n'arrive à rien. Nous devons dresser des barrières pour protéger notre socle républicain.

Je pense à nos amis de la rédaction de Charlie Hebdo, Charb en particulier qui m'avait remis le prix de la laïcité de ses mains, en 2012. Nous leur devons de continuer ce combat par un engagement sans faille, sans oublier de trouver des soutiens et des parlementaires pour reprendre le flambeau laïque afin qu'il ne s'éteigne jamais.